

Attribution de subventions à des associations de protection de la nature et de l'environnement pour l'année 2005

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'année 2005, pour des actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, des subventions aux deux associations suivantes :

	Année 2005	Année 2004
Franche-Comté Nature Environnement	1 203 €	1 185 €
Doubs Nature Environnement	1 203 €	1 185 €
Total	2 406 €	2 370 €

Les subventions seront versées après vérification par le service concerné que le dossier de demande est complet et comporte l'ensemble des pièces requises.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver la répartition proposée pour le versement de ces subventions,
- décider d'imputer la dépense totale, soit 2 406 €, au chapitre 65.832/6574.34000 de la Direction des Espaces Verts Sportifs et Forestiers.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.